

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. DES SYRIENS RISQUENT UNE EXPULSION FORCÉE

Les autorités égyptiennes se préparent à expulser de force deux réfugiés syriens vers leur pays ou vers Gaza. Ces deux hommes faisaient partie d'un groupe de 15 personnes ayant fui le conflit à Gaza, dont 13 ont été renvoyées de force en Syrie le 14 août dernier.

Youssef Farid Youssef, 23 ans, et **Hamza Issa**, 20 ans, ont fui la Syrie en 2013 pour échapper à la crise qui a commencé à secouer le pays en 2011. Ils sont allés à Gaza, où ils ont vécu pendant un an, avant de partir à la suite de l'opération militaire lancée par Israël le 8 juillet dernier dans la bande de Gaza, bombardant la région depuis les airs, le sol et la mer.

Les autorités égyptiennes ont arrêté les deux hommes le 9 août dernier, alors que ceux-ci quittaient Gaza via le passage de Rafah avec 13 autres réfugiés palestiniens originaires de Syrie, et leur ont dit qu'ils avaient deux options : être renvoyés de force vers Gaza ou vers la Syrie. Elles leur ont pris leurs passeports et les ont tous conduits en détention le lendemain à l'aéroport international du Caire.

Treize d'entre eux ont été expulsés de force vers la Syrie le 14 août. Youssef Farid Youssef et Hamza Issa risquent de subir le même sort, bien qu'ils ne sachent pas vers où ni quand. De plus, ils n'ont pas suffisamment d'argent pour s'acheter de la nourriture.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à ne pas renvoyer Youssef Farid Youssef et Hamza Issa de force vers la Syrie ou vers Gaza ;
- priez-les instamment de respecter leur obligation de fournir une protection internationale aux personnes fuyant les graves atteintes aux droits humains et le conflit armé en Syrie, comme le prévoient la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et la Convention de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 26 SEPTEMBRE 2014 À :

Ministre de l'Intérieur
Mohamed Ibrahim
Ministry of the Interior
25 El Sheikh Rihan Street
Bab al-Louk, Cairo, Égypte
Fax : +202 279 455 29

Formule d'appel : *Dear Minister, /*
Monsieur le Ministre,

Procureur général
Hesham Mohamed Zaki Barakat
Office of the Public Prosecutor
Supreme Court House
1 "26 July" Road, Cairo, Égypte
Fax : +202 2 577 4716 / +202 2 575
7165 (éteint en dehors des heures de
bureau, GMT+2)
Formule d'appel : *Dear Counsellor, /*
Monsieur le Procureur général,

Copies à :
Adjointe au ministre des Affaires
étrangères, chargée des droits humains
Mahy Hassan Abdel Latif
Multilateral Affairs and International
Security Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Corniche al-Nil, Cairo, Égypte
Fax : +202 2 574 9713
Courriel : contact.us@mfa.gov.eg

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉGYPTE. DES SYRIENS RISQUENT UNE EXPULSION FORCÉE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les personnes ayant fui le conflit en Syrie, comprenant des citoyens syriens et des réfugiés palestiniens qui vivaient dans ce pays, cherchent maintenant à fuir la discrimination et les atteintes aux droits humains dont elles sont victimes en Égypte. Au cours de ces derniers mois, ces personnes ont fait l'objet d'agressions verbales et de menaces imputables aux médias et à des personnages publics, d'arrestations arbitraires, de détention illégale et, pour certaines d'entre elles, d'une expulsion forcée.

Au vu du conflit en Syrie, des violations des droits humains commises de façon généralisée, et des crimes de guerre et contre l'humanité perpétrés dans ce pays, les individus fuyant cette situation doivent être considérés comme des réfugiés en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de la Convention de 1969 de l'Organisation de l'Unité africaine.

À la lumière des graves atteintes aux droits humains commises à Gaza, comprenant la détérioration de la situation économique et humanitaire, des incursions continues des forces israéliennes et de l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontées les habitants, Amnesty International estime que ceux qui fuient la région doivent être considérés comme risquant des violations de leurs droits et avoir la garantie qu'ils ne seront pas expulsés de force.

Au moins 6 000 réfugiés palestiniens venus de Syrie vivent en Égypte. Depuis longtemps, les autorités égyptiennes font pression de manière non officielle sur le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) pour que celui-ci n'étudie pas les demandes d'asile des Palestiniens, y compris celles formulées par des Palestiniens fuyant le conflit en Syrie. Ceux-ci ne peuvent donc pas bénéficier d'une protection internationale en Égypte, ce qui bafoue de façon flagrante les obligations internationales de ce pays.

De plus, le gouvernement égyptien refusant de remplir ses devoirs envers ces personnes, certains pensent à tort que les Palestiniens ne peuvent pas obtenir le statut de réfugié et la protection qui en découle. Selon la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ce type de protection ne peut être accordé aux Palestiniens recevant l'assistance ou la protection de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) dans les zones où il opère, c'est-à-dire le Liban, la Jordanie, la Syrie, la Cisjordanie et Gaza. En revanche, l'UNRWA n'intervient pas en Égypte, ce qui veut dire que les Palestiniens s'y trouvant ont la possibilité d'obtenir le statut de réfugié en vertu de la Convention de 1951 et de la Convention de 1969.

La politique menée par les autorités égyptiennes signifie que le HCR ne peut pas agir au nom des réfugiés palestiniens, même s'ils sont renvoyés en Syrie.

Pour en savoir plus sur la situation des réfugiés palestiniens originaires de Syrie, consultez le rapport d'Amnesty International, *Lebanon: Denied refuge: Palestinians from Syria seeking safety in Lebanon*, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE18/002/2014/en>.

Noms : Youssef Farid Youssef et Hamza Issa
Hommes

AU 205/14, MDE 12/043/2014, 15 août 2014

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

